

Mon conjoint souhaite adopter ma fille

Par boule29, le 20/04/2009 à 20:58

Bonjour,

j ai une fille de 8 ans et son pere biologique ne la pas reconnu elle est donc nee sous x .je suis avec quelqu un depuis c est 1 mois .a I heure d aujourd huie nous attendons un autre enfant est mon conjoint souhaiterais adopter ma fille ,je ne sais pas du tout quel demarche il faut faire ,comment proceder.

Par Upsilon, le 21/04/2009 à 11:01

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Votre enfant n'ayant pas de filiation paternelle établie, il vous est possible de directement procéder à une adoption plénière. Cette adoption créera juridiquement les mêmes liens entre votre enfant et votre ami que s'il avait été son réel père biologique.

Pour les démarches, il vous faudra contacter un notaire (assez long mais moins coûteux) ou un avocat (plus rapide mais plus cher) pour lancer les démarches auprès du TGI.